



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'INVESTISSEMENT	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
--	--	---

Communiqué de presse



LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

Investissements d'Avenir – Action « Territoires d'Innovation Pédagogique »

Lancement de l'appel à projets « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation »

Paris, le 11 décembre 2018 – Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement, ont lancé jeudi 6 décembre un appel à projets pour la constitution de « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation », dans le cadre de l'action « Territoires d'Innovation Pédagogique » du troisième Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 3).

L'action « Territoires d'innovation pédagogique » est dotée de 250 M€, financés par le Programme d'investissement d'avenir et mis en œuvre par la Banque des territoires. Elle comporte quatre volets consacrés :

- aux dispositifs territoriaux d'orientation vers les études supérieures ;
- aux solutions numériques pour l'orientation vers les études supérieures ;
- à la formation des enseignants et la structuration de la recherche pour l'éducation ;
- à la constitution de campus des métiers et des qualifications pilotes.

Le présent appel à projets « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation » vise à répondre à l'enjeu majeur de la formation des enseignants du premier et du second degré et des personnels d'éducation. Il s'agit de soutenir l'émergence de pôles fonctionnant en réseau et réunissant l'ensemble des acteurs concernés (universités, organismes de recherche, établissements scolaires, services académiques, etc.) autour de trois axes principaux :

- la structuration d'une recherche pluridisciplinaire de haut niveau consacrée à l'éducation ;
- le transfert des résultats de la recherche vers les ESPE, afin d'irriguer la formation continue et initiale des professeurs ;
- l'expérimentation et le cas échéant la diffusion des meilleures pratiques pédagogiques dans des écoles, des collèges et des lycées constitués en réseaux, en lien étroit avec les services académiques.

Les projets devront être portés par une université intégrant une école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) ou par un regroupement d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche intégrant cette université ou une ESPE. Ils auront pour objectif d'améliorer la qualité et l'efficacité du système éducatif en concevant, en expérimentant et en déployant sur le terrain des approches pédagogiques adossées à la recherche et fondées sur les meilleures pratiques.

L'appel à projets vise à sélectionner trois à cinq pôles pilotes – dont l'un sera plus spécifiquement consacré à l'enseignement professionnel – de dimension nationale et internationale et couvrant un territoire correspondant à celui d'une académie ou d'une région académique.

Ambitieux et transformants, les projets pourront concerner de nombreux champs, notamment l'apprentissage des fondamentaux, la lutte contre le décrochage scolaire, l'accueil des publics à besoins spécifiques, la relation formation-emploi, le lien entre politiques éducatives et territoires, l'organisation du système éducatif.

L'accompagnement prévu par cet appel à projet est de dix ans. Dans une démarche d'évaluation, chaque projet devra exposer l'impact attendu et proposer une méthodologie permettant de le mesurer.

Cette action est dotée d'une enveloppe prévisionnelle de 30 M€. Chaque projet sera financé sous la forme d'une dotation décennale. Le montant de l'aide demandée ne peut être inférieur à 5 M€ par projet.

L'appel à projets est ouvert à compter du 6 décembre 2018 et jusqu'au 6 mai 2019.

Consulter le cahier des charges et télécharger le dossier de candidature :

<http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com>



A propos du Grand Plan d'Investissement

Le gouvernement s'est engagé dans un Grand plan d'investissement de 57 milliards d'euros, mené tout au long du quinquennat, afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre à quatre défis majeurs de la France : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique. D'autre part, le Programme d'investissements d'avenir (PIA) se poursuit au service de la compétitivité, de la croissance et de l'emploi en France. Le troisième volet du PIA (PIA3), s'inscrit dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI) présenté par le Premier ministre le 25 septembre 2017.

L'action « Territoires d'innovation pédagogique » est mis en œuvre par la Banque des Territoires dans le cadre du PIA.

<http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi> @SGPI_avenir

Contacts presse

**Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation**

01.55.55.99.12

presse-mesri@recherche.gouv.fr

**Ministère de l'Education nationale et de la
Jeunesse**

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

01.42.75.64.58

vincent.deshayes@pm.gouv.fr

Banque des Territoires

01 58 50 40 00

neyla.bouaita@caissedesdepots.fr